

CAP EMPLOI qui sommes-nous ?

Un réseau de 98 Cap emploi en France, acteurs du service public de l'emploi et du réseau pour l'emploi

Opérateurs du CEP 

2500 salariés, plus de **1000** lieux d'accueil

Des professionnels experts de l'emploi et du handicap au service :



Des personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé*



De tous les employeurs publics ou privés



Des partenaires de l'emploi et de la santé au travail

*Pour être accompagné par Cap emploi, un titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi délivré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou de la sécurité sociale est demandé ou être dans une démarche pour obtenir ce(s) titre(s).

Les Cap emploi apportent à leurs partenaires une expertise complémentaire sur le champ de l'emploi et du handicap.

Nous travaillons en collaboration avec les acteurs :

- du Réseau pour l'Emploi
- de la formation professionnelle et de l'orientation
- de l'insertion
- de la santé au travail et de la prévention de la désinsertion professionnelle
- du monde économique
- du secteur du médico-social
- de dispositifs spécifiques
- représentant les personnes en situation de handicap

80%
des handicaps
sont invisibles

1/4
de la population a
une problématique
médicale qui
pourrait être
administrativement
déclarée

85%
des handicaps sont
acquis au cours de
la vie

15%
des travailleurs en
situation de handicap
font une demande
d'aménagement de
leurs postes

NOS MISSIONS

**L'accompagnement
vers l'emploi**

**L'accompagnement
dans l'emploi**

Pour les personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de santé

- La définition et la mise en œuvre de leur projet professionnel et/ou de formation
- La recherche d'emploi
- Le recrutement et prise de poste
- L'aménagement de leur poste
- Le maintien sur un poste de travail
- L'évolution ou transition professionnelles
- La mobilisation des aides financières et techniques si nécessaire

Pour les employeurs

- Le conseil et soutien au recrutement (avec sélection et préparation des profils)
- L'aménagement des postes et situations de travail
- Le recueil et l'identification de leurs besoins
- L'information et la sensibilisation du collectif de travail
- Le suivi du collaborateur après l'embauche
- Le suivi après le maintien dans l'emploi
- Le reclassement professionnel interne et externe
- La mobilisation des aides financières et techniques si nécessaire

Avec la mise en place du Lieu Unique d'Accompagnement, les demandeurs d'emploi et les employeurs peuvent bénéficier de l'expertise des deux réseaux Cap emploi et France Travail.



Une question ? Contactez-nous

capemploi@capemploi85.com
02 51 37 65 18

Retrouvez-nous sur
www.capemploi-85.com



Cap emploi acteur du réseau pour l'emploi



Acteur du service public de l'emploi piloté par



Cap emploi opérateur du CEP pour les demandeurs d'emploi et les actifs occupés



Cap emploi membre du réseau Cheops

